

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE608

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 64

I. - A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et, le cas échéant »,

le mot :

« ou ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 8, 14, 15 et 28.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.